



COMMUNE DE BONNE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Identification de la collectivité locale :

Commune de Bonne – 479 Vi de Chenaz – 74380 BONNE.

Objet de l'enquête publique : par arrêté n° **AR_24_063_URB du 26/05/2024**, Mr Yves Cheminal, Maire de Bonne, a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative à la procédure de régularisation article L600-9 du code de l'urbanisme.

Désignation commissaire enquêteur : à cet effet, Madame Nelly VILDE a été désignée comme commissaire enquêtrice par le Président du tribunal Administratif de Grenoble.

Caractéristiques principales de l'enquête publique

L'enquête publique se déroulera à la mairie de BONNE, 479 Vi de Chenaz – 74380 BONNE, du Lundi 17 Juin 2024 13h30 au Mercredi 17 Juillet à 13h inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture au public (hors fermeture exceptionnelle et jour férié). Mme la commissaire enquêtrice recevra en mairie de Bonne les :

- Lundi 17/06/2024 de 13h30 à 17h
- Mardi 9/07/2024 de 9h à 13h
- Mercredi 17/07/2024 de 9h à 13h

Pendant la durée de l'enquête, les pièces du dossier, comprenant l'évaluation environnementale du PLU, ainsi que le registre d'enquête seront déposés en mairie de Bonne et mis à disposition du public, aux jours et aux heures habituels d'ouverture (sauf jours fériés aux fins de consultations et d'observations :

- Lundi : 13h30 à 17h ;
- Mardi : 9h00 à 13h00
- Mercredi : 9h00 à 13h00 ;
- Jeudi : 13h30 à 18h00 ;
- Vendredi : 9h00 à 13h00 ;

Conformément aux dispositions de l'article L.123-10 du code de l'environnement, pour permettre la consultation dématérialisée du dossier d'enquête publique, un poste informatique sera mis à disposition du public à la mairie de Bonne durant les heures d'ouverture. Les pièces du dossier seront également consultables sur le site internet de la commune <http://www.mairie-bonne.fr/mairie/>.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie, mais également être envoyées :

- Par courrier, jusqu'au Mercredi 17 juillet (cachet de la poste faisant foi) au siège de l'enquête publique, à l'adresse : mairie de Bonne – 479 Vi de Chenaz – 74380 Bonne, avec la mention [NE PAS OUVRIR] ;
- Par voie électronique jusqu'au Mercredi 17 Juillet à 13h inclus, à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5418>

Les observations émises par courriel seront consultables et accessibles sur le site internet suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/5418>. Toute information relative à l'enquête publique pourra être demandée en mairie. Toutes observations du public seront également consultables et communiqués aux frais de la personne qui en fait la demande, pendant la durée de l'enquête. A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, en mairie de Bonne, aux jours et aux heures habituels d'ouverture au public.

Le Maire de Bonne,
Yves CHEMINAL